

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

(Unité= En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2012	PREMIER TRIMESTRE 2011	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012 31/03/2012	DU DEBUT DE L'EXERCICE AU COMPTABLE 2011 AU 31/03/2011	31/12/2011
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	119 598 421,143	110 546 127,450	119 598 421,143	110 546 127,450	470 111 696,147
* Intérêts	76 182 841,738	77 356 708,465	76 182 841,738	77 356 708,465	314 554 129,351
* Commissions en produits	19 377 215,126	15 220 123,733	19 377 215,126	15 220 123,733	71 585 639,978
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	24 038 364,279	17 969 295,252	24 038 364,279	17 969 295,252	83 971 926,818
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	30 147 099,511	32 788 301,615	30 147 099,511	32 788 301,615	130 976 305,258
* Intérêts encourus	29 382 955,583	32 308 942,260	29 382 955,583	32 308 942,260	127 821 332,251
* Commissions encourues	764 143,928	479 359,355	764 143,928	479 359,355	3 154 973,007
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	89 451 321,631	77 757 825,834	89 451 321,631	77 757 825,834	339 135 390,889
4- Autres produits d'exploitation	838 399,020	880 482,380	838 399,020	880 482,380	3 760 294,524
5- Charges opératoires, dont:	52 009 653,788	43 042 701,522	52 009 653,788	43 042 701,522	198 721 321,694
* Frais de personnel	36 247 057,412	30 839 575,434	36 247 057,412	30 839 575,434	142 408 224,718
* charges générales d'exploitation	10 466 306,308	8 912 955,473	10 466 306,308	8 912 955,473	41 350 188,432
6- Structure du portefeuille :	-	-	914 202 367,057	741 333 128,290	855 644 450,318
* Portefeuille-titres commercial	-	-	657 641 383,555	505 294 238,985	615 119 570,868
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	256 560 983,502	236 038 889,305	240 524 879,450
7- Encours des crédits	-	-	5 361 029 630,577	4 617 246 754,217	5 182 244 496,402
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 863 617 274,275	5 445 636 932,727	5 759 638 851,691
* Dépôts à vue	-	-	2 690 604 512,599	2 467 986 918,035	2 714 392 730,125
* Dépôts d'épargne	-	-	1 437 501 127,924	1 270 454 158,390	1 393 623 370,613
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	127 054 470,816	144 345 352,516	125 492 558,659
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	34 225 960,544	49 961 473,039	33 550 498,549
* Ressources spéciales	-	-	92 828 510,272	94 383 879,477	91 942 060,110
10- Capitaux propres	-	-	519 279 323,911	522 017 734,899	519 169 562,309

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2012

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2012.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2012 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2012 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2012 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2012.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2012. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2012 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2012. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2012.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2012 à 119 598 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 30 147 mD au titre du premier trimestre 2012.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2011, les capitaux propres au 31/12/2011 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2011 et du premier trimestre 2012 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

NOTE EXPLICATIVE SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2012

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2012 avec les résultats suivants :

- ⇒ Des encours de crédits de 5361,0 MD, en progression de 16,1% par rapport à fin mars 2011 ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 5863,6 MD, en accroissement d'environ 7,7%, avec des composantes dépôts à vue et dépôts d'épargne évoluant respectivement à 9,0% et 13,1% ;
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 119,6 MD, en augmentation de 8,2% ;
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 30,1MD, en baisse de 8,1%, grâce notamment à l'amélioration de la structure des dépôts ;
- ⇒ Un PNB de 89,5 MD, en accroissement de 15,0% ;
- ⇒ Des charges opératoires de 52,0 MD, évoluant à 20,8%.